

ABONNEMENT.

Saumur :
En an. 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Poste :
En an. 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

11 Février 1884.

Chronique générale.

Nos lecteurs connaissent l'histoire de la
proscription du Journal parlé. Ce journal
parlé, sorte de conférence publique, n'avait
soulevé jusqu'à la dernière semaine aucune
objection de l'autorité, lorsqu'un dessinateur
eut l'idée de faire publiquement, avec deux
bottes de foin simulatant des favoris et un ser-
pent d'église de village reproduisant très-fidè-
lement le nez de M. Ferry, la caricature
de M. le président du conseil. Immédiatement
l'autorité s'émut. La police fut mise
sur pied, et non-seulement on empêcha les
conférences, mais on ne permit plus qu'au
seul directeur du Journal parlé de pénétrer
dans son cabinet situé au-dessus des bu-
reaux de location de l'Athénée.

M. Clovis Hugues a questionné samedi le
gouvernement au sujet de cette persécution.
Naturellement le nez de M. Ferry n'était pas
à son banc. Mais M. Waldeck-Rousseau a
répondu au lieu et place de son chef et a
basé le déploiement des forces policières sur
le peu de sécurité qu'offrait pour le public le
théâtre de l'Athénée.

Il est étrange qu'on ne se soit occupé de
la sécurité du public que lorsque le nez de
M. Ferry a fait apparition sur la scène.

M. Waldeck-Rousseau a fait en outre
quelques jeux de mots sur le peu d'import-
tance de ces caricatures inspirées par un
esprit français douteux. On trouve que M.
Waldeck-Rousseau, ce grave ministre qui
faisait l'autre jour la caricature de M. Bri-
lou pendant que le député ouvrier parlait;
est assez mal venu à bêcher les caricaturistes,
surtout au lendemain de sa campagne contre
le nez de l'Athénée.

D'ordinaire, s'occupe-t-on autant de ceux
qu'on dédaigne?

La discussion sur les emblèmes sédition-
naires, sont devenus entièrement blancs.

est venue à la suite et a valu à M. de Bau-
dry-d'Asson un rappel à l'ordre avec ins-
cription au procès-verbal.

M. Dusollier, un grotesque, dont les ré-
publicains eux-mêmes n'ont pu s'empêcher
de rire, encore qu'il ressemble à s'y mépren-
dre à un saule pleureur, était venu lire, en
larmoyant, un assez court rapport sur les
dangers des emblèmes séditionnaires notam-
ment par les royalistes.

La Monarchie n'inspirant aucune crainte,
il fallait proscrire tout emblème qui, de près
ou de loin, la pouvait rappeler. On risait un
peu à droite de cette logique fantaisiste.
Cette hilarité irrita M. Brisson, qui prit à
partie M. de Baudry d'Asson: « C'est vrai,
je ne devrais pas rire, dit-celui-ci, mais
protester, car le rapporteur nous parle
comme définitives d'institutions républi-
caines essentiellement provisoires ». « Vous
ne pouvez parler ainsi des institutions répu-
blicaines, cria M. Brisson blanc de colère;
je vous rappelle à l'ordre ». « Vos rappels
ne m'empêcheront pas de dire qu'une Con-
stitution révisable est une Constitution pro-
visoire », riposta le député de la Vendée.
« Je vous rappelle à l'ordre avec inscription
au procès-verbal ». « Allez jusqu'à la cen-
sure et faites-la voter si vous l'osez. »

Et M. Brisson n'osa pas, et il fit bien, car
la majorité sur laquelle semble souffler une
brise d'indépendance ne paraissait nulle-
ment disposée à soutenir son président.

Cet incident, qui d'ailleurs contient toute
la moralité de la discussion engagée, avait
achevé de désarçonner le pauvre Alcide Du-
sollier qui, après avoir encore larmoyé trois
ou quatre lignes de rapport, descendit précipitamment de la tribune, et M. Julien le
remplacé pour combattre la projet de M.
Waldeck-Rousseau qui, en ce moment au
moins, paraissait antipathique à une nota-
ble partie de la Chambre.

En dernière heure, on affirme que M. Ju-
les Ferry, touché du zèle avec lequel M.
Waldeck-Rousseau a défendu son nez, s'en-
tendra avec ce ministre pour poser la ques-
tion de cabinet à propos de la loi sur les
manifestations séditionnaires. Dans ce cas, il

est à peu près certain que l'indépendance
de la majorité fera encore une fois long feu.

Samedi, s'est réunie la commission d'or-
ganisation élue par la commission des qua-
rante-quatre. Il a été décidé, sur la propo-
sition de M. Clémenceau, que l'on commen-
cerait par s'occuper de l'enquête sur la crise
parisienne; ensuite de la crise en province;
enfin, la sous-commission étudiera les di-
verses réformes qu'il conviendrait de sou-
mettre à la sanction de la Chambre. Tel est
tout au moins le programme de M. Clémenceau.

La sous-commission a consacré la se-
conde partie de sa séance à la rédaction
d'un questionnaire qui devra être soumis
aux délégués des différentes industries pa-
risiennes. Ce questionnaire est ainsi conçu :

- 1° Quel est l'état de votre industrie ?
2° En temps normal, combien d'ouvriers
occupés ?
3° Le nombre d'heures de travail ?
4° Quel est l'intensité du chômage ?
5° Quels sont les salaires en temps nor-
mal et actuellement ?
6° S'il y a malaise, quel en est l'étendue ?
7° Quelles sont les causes du malaise ?

La sous-commission propose de faire une
enquête complètement ouverte dans laquelle
seraient par suite entendus tous ceux qui
auraient une communication à faire à la
commission.

Cette dernière se réunira mardi en assem-
blée générale.

La Gazette de France fait le relevé des em-
prunts qui ont été émis depuis 1848, c'est-à-
dire depuis que la Monarchie a été remplacée
par des gouvernements fondés sur le principe
de la souveraineté du peuple.

Le 14 mars 1854, l'Empire emprunta 340
millions; — en 1855, 1 milliard 800 mil-
lions; — en 1859, 850 millions; — en
1862, 403 millions; — en 1864, 475 mil-
lions; — en 1868, 650 millions; — les 23
et 24 août 1870, 1 milliard 327 millions;
— le 20 juin 1874, la République a em-

prunté 2 milliards 780 millions; — le 15
juillet 1872, 4 milliards 440 millions; —
en 1878, 440 millions; — en 1884, 4
milliard

Soit, au total, 44 milliards 205 millions,
qui ont été souscrits publiquement depuis
trente années.

A ces 44 milliards 205 millions, il convient
d'ajouter 4 milliard 250 millions pris aux
Caisses d'Epargne et les 350 millions qui
seront empruntés le 12 février prochain.

Tous ces emprunts prouvent une chose :
c'est que la France marche à la banqueroute.
La ruine aura pour cause les gouvernements
d'aventure que nous subissons depuis que
nous avons abandonné le principe de l'hé-
rité monarchique.

M. GRÉVY ET SES PARENTS.

Le Figaro a publié une lettre navrante de
M^{me} Crouzet à M^{me} Grévy, cousine-germaine
de son mari.

M. Crouzet a occupé plusieurs situations
honorables, et s'il est réduit à la misère au-
jourd'hui, c'est en raison de l'état de sa santé,
car il est aveugle et presque paralysé.

Il fut, dans des temps meilleurs, le cama-
rade de jeu de M^{me} Coralie Fraisse, aujour-
d'hui femme du Président de la République.

La jeune Coralie passait le meilleur de son
temps dans la maison du père Crouzet, son
oncle et parrain, dont la bourse lui était tou-
jours ouverte.

Aurait-elle oublié ces bons moments de
ses jeunes années ?

Il paraît que, depuis un mois, M^{me} Crou-
zet a écrit quatre fois.

Toutes les lettres sont restées sans ré-
ponse.

AUTRICHE. — Le gouvernement autrichien
se montre fort inquiet sur la situation créée
dans l'intérieur de l'empire par les agisse-
ments du parti anarchiste.

Des forces militaires, consistant en trois
bataillons d'infanterie, deux escadrons de
cavalerie et deux compagnies d'artillerie,
sont prêtes jour et nuit, dans les différentes

46 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LUCIENNE

PAR M^{me} MARIE LACHÈSE.

M^{me} Abel Mauvoisin n'éprouve pas encore le
besoin de cette logique. Un jour, ce besoin se fera
peut-être sentir, quand la vieillesse amènera des
impuissances ou bien ouvrira de sombres perspec-
tives...

En attendant, M^{me} Mauvoisin conserve toute sa
verve. Elle peut facilement le constater, il lui
suffit pour cela de penser au baron de Charolles.

Non-seulement indignée, ce qui n'aurait été que
juste, mais profondément humiliée, elle a voué à
son gendre un mépris et une antipathie dont elle
ne sait pas ménager assez les expressions.

Cependant, les choses n'en sont pas venues au
point d'interrompre les relations. En même temps
que les amis intimes, toute la famille est attendue
dans le salon où M^{me} Mauvoisin est assise, prête à
recevoir ses invités.

M. Mauvoisin lui fait face et se dispose à l'ap-
puyer de son amabilité ronde et banale.

Il porte plus qu'elle la trace d'un jour d'agonie
morale. Ses cheveux qui, jusqu'alors, avaient légè-

rement grisonné, sont devenus entièrement blancs.
Le timbre retentit, puis retentit encore. En une
demi-heure, le salon se remplit. Le calme duo est
remplacé par un chœur de vœux, d'hommages, de
félicitations.

Puis, les deux battants de la porte du fond s'ou-
vrent, et les invités se dirigent vers la salle à man-
ger qui présente un brillant aspect.

C'est là, quand ils sont assis, qu'en peut les exa-
miner à l'aise et s'attacher aux personnalités qui
disparaissent dans les groupes du salon.

A la droite de M. Mauvoisin est assise M^{me} de
Barli. M. de Barli se trouve à quelques places de
M^{me} Mauvoisin qui a dû faire honneur d'abord à
deux vieillards.

Le bonheur, ce grand médecin, n'a pas tardé à
réparer les forces de la mère de Lucienne. Le
visage si pâle, si amaigri de la pauvre femme s'est
modèle de nouveau, s'est coloré délicatement. Une
nuance exquise de douceur, un peu mélancolique,
a remplacé sur son front le nuage douloureux qui
semblait s'y être fixé à jamais. Ses lèvres ont
retrouvé la grâce du sourire en même temps que
des paroles toujours bienveillantes. M^{me} de Barli a
pleuré sur elle-même et sur son mari. Aujourd'hui
elle juge sévèrement leur dureté, leur sombre
dédain, et cherche à réparer ses fautes par une
bonté qui, assure-t-elle, devient facile avec les
oies présentes.

M. de Barli a également changé. Quelque chose
d'un peu raide demeure encore dans son maintien,
mais sa conversation animée, intéressante, témoi-
gne de la liberté rendue à la nature agréable de
son esprit. Ce n'est plus cet homme toujours irrité,
toujours caustique : c'est, de nouveau, le causeur
aimable et distingué dont, jadis, à Poitiers, chacun
recherchait les relations.

Il faut s'éloigner de M^{me} de Barli et laisser de
côté un certain nombre d'invités avant de rencon-
trer le baron de Charolles.

Est-ce un an ou un quart de siècle qui a passé
sur sa tête ? Son front s'est dégarni, ses yeux se
sont creusés, et le feu de leur regard ressemble
maintenant à celui de la consommation. Il porte
toujours la tête haute. On sent qu'un mal intime le
ronge, mais qu'il ne permet à personne de s'en
apercevoir. Oui, il souffre. Car sa passion n'est pas
immolée, elle n'est que domptée. Il en sent tou-
jours la morsure. Un conseil de surveillance lui a
été imposé. Il a dû l'accepter pour éviter le conseil
judiciaire qui aurait anéanti sa position. Il continue
ses opérations financières, à la manière du lion
qui marche encore dans la cage où on l'a enfermé.
Par suite de cette modération, il est parvenu à se
libérer en partie. La somme prêtée par les de Barli
a été remboursée la première, d'après le vœu
formel des Mauvoisin. Dès que M. de Charolles aura
achevé de s'acquitter envers ses créanciers, sa

femme demandera la séparation de biens. Elle l'a
juré à ses parents et, pourtant ! en elle c'est la
mère encore plus que la fille qui se résigne à cet
acte de prudence.

Elle aussi est là, elle se prête à la gaieté qui
règne autour d'elle. Autrefois, elles s'y abandonnaient...

Il suffit d'un regard pour voir où se trouve la
véritable victime des faits qui ont failli bouleverser
toutes ces existences. M. et M^{me} Mauvoisin ont été
frappés dans leurs projets, dans leur vanité, dans
leur ambition, M. de Charolles dans ses passions.
Mais elle, l'épouse, elle a été frappée au cœur.

Elle aimait avec la fougue d'une âme qui a mis
tout son espoir, toutes ses délices dans une ten-
dresse humaine. Il lui a fallu déchirer, arracher le
voile qu'elle avait devant les yeux et regarder à nu
ce cœur qui, disait-elle, ne battait que pour son
bonheur. Il lui a fallu découvrir, réduire, mépri-
ser son idole, et sentir qu'à son tour elle allait
connaître, non plus les discussions puériles dont
elle se plaignait surtout pour se faire valoir, mais
les vrais, les rudes combats du foyer, lorsqu'il
faut résister à une demande, braver une colère,
accepter un ressentiment. Une blessure est ouverte
dans son âme et ne se fermera jamais.

Son extérieur porte la trace de ses chagrins. Il
est devenu simple, parfois négligé. Son visage s'est
allangui, et son humeur plus encore. Il y a en elle
un demi-découragement. Elle a voulu chercher la

casernes de Vienne, reliées également par le télégraphe aux différents postes de police.

UNE PROTESTATION URGENTE.

Si invraisemblable que soit un bruit, il faut — quand il s'agit du gouvernement de la République — y prendre garde.

Le cabinet Ferry, en particulier, nous a ménagé tant de surprises que nous ne saurions trop nous méfier de lui.

A la suite des désastres de l'armée égyptienne dans le Soudan, le correspondant parisien du *Times* raconte que des négociations seraient engagées entre les cabinets de Paris et de Londres, en vue de la coopération de troupes françaises à la pacification de cette contrée.

Ce ne serait pas la première fois que la France jouerait le rôle de Raton tirant les marrons du feu pour le Bertrand d'outre-Manche.

Et il ne serait pas impossible que Jules Ferry, illustre dans les journaux à caricatures, songeât à nous engager dans cette énorme et coûteuse folie.

La conquête de la Tunisie et l'expédition du Tonkin auraient, dit-on, enflé ce ministre dans des proportions inimaginables.

Et, pour peu que la proposition britannique rencontrât un semblant d'approbation chez nos glorieux gouverneurs, on verrait la République faire au budget un nouveau trou et à notre armée une nouvelle saignée.

Il est donc important, pour sauver la France du danger, de protester hautement contre la possibilité d'une convention militaire avec nos égoïstes et intéressés voisins.

L'Angleterre ne nous a jamais aidés; elle a toujours su, au contraire, tirer profit de nos malheurs.

Qu'elle s'enfoncé dans le marais où elle a eu l'imprudence de s'engager.

Au Tonkin, les Anglais nous ont rendu les plus méchants services; leur diplomatie de négociants jaloux a augmenté traitreusement les difficultés que nous avons à vaincre.

Ce serait une duperie que de leur venir en aide sous le prétexte d'un partage dans lequel ils ne nous laisseraient que l'honneur d'avoir travaillé pour eux.

Mais surveillons M. Ferry et ses complices.

Et par nos protestations bruyantes, faisons en sorte de couper dans son germe toute nouvelle velléité belliqueuse de ce dissipateur.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 9 février.

La Bourse monte aujourd'hui, et cela d'une façon assez sensible. Il ne faut cependant chercher à ce mouvement d'autre cause que l'approche de l'emprunt. Les puissances financières qui ont soutenu le marché pendant le mois de janvier ne veulent pas compromettre le succès de l'opération en laissant le marché livré à ses propres inspirations. Aussi réagissent-elles contre les tendances. Ce n'est donc qu'un feu de paille qu'il faut se garder de considérer comme une hausse véritable.

77.30, 77.40 et en clôture 77.20 le 3 0/0 qui

était hier à 76.95; — 78.425 l'amortissable; — 106.67, 106.75 le 4 1/2 0/0 1883; dernier cours, 106.62.

Le Crédit Foncier s'avance de 1,245 à 1,260; les Obligations Foncières 1879 sont très-recherchées en vue du tirage du 5 mars. Le montant des lots est de 360,000 fr., répartis entre 100 numéros. Nous rappelons que la Banque des Communes de France donne des options sur toutes les obligations françaises à lots. Les options seront données sur les Obligations Foncières 1879, jusqu'au 29 février inclusivement, moyennant 6 fr. par titre.

Le Suez varie entre 2,075, 2,080 et 2,065. Un document indispensable à tout porteur de Suez, c'est le graphique que le *Financier des Communes* a publié récemment sur les valeurs de ce groupe: tout ce qui peut intéresser, à quelque titre que ce soit, aussi bien le petit capitaliste que le spéculateur, figure sur ce graphique; les variations des cours des différents titres depuis leur émission, le nombre des titres de chaque catégorie avec la date de leur admission à la cote; les cours moyens des reports depuis 1881; les recettes du trafic, le nombre et le tonnage des navires ayant transité depuis l'ouverture du canal. De plus, une légende placée en regard de chaque mouvement important des cours, soit en hausse, soit en baisse, en indique les causes. Les noms des membres du conseil d'administration et un historique de la Compagnie complètent ce tableau. Le *Financier des Communes* publie chaque mois un graphique sur la valeur d'actualité. Le prochain doit paraître incessamment, il aura pour objet: les Rentes françaises depuis 1870. Ces graphiques sont envoyés contre la somme de 1 fr. à toute personne qui en fait la demande au directeur de la Banque des Communes de France, 15, Chaussée-d'Antin, à Paris.

Chronique militaire.

Ainsi que nous l'avions annoncé, une décision vient d'être définitivement prise par le ministre de la guerre en ce qui concerne la classe de 1879.

Les hommes de cette classe seront renvoyés dans leurs foyers, par anticipation, le 8 août prochain.

Toutefois, le renvoi des hommes affectés aux corps d'Afrique ou aux bataillons stationnés en Algérie n'aura lieu qu'au mois de novembre.

Il est également nécessaire de remarquer que les hommes de la deuxième portion du même contingent ne seront libérés qu'après avoir assisté aux grandes manœuvres. Cette portion partira à différentes dates, suivant que les régiments exécuteront des manœuvres de corps d'armée, de division ou de brigade.

L'effectif de la classe de 1879, qui sera congédié le 8 août, comprend environ 63 mille hommes.

Ainsi que nous l'avons signalé, ce renvoi anticipé permettra de réaliser une économie d'environ 45 millions.

Les volontaires d'un an seront appelés, cette année, le 12 novembre.

La première portion de la classe de 1883 se mettra en route le 5 décembre, et la deuxième portion le 9 du même mois.

LA DATE DES APPELS?

On lit dans le *Progrès militaire*:

« Nous avons annoncé qu'une partie des hommes de l'armée territoriale (infanterie, génie, artillerie), appartenant aux classes

1872 et 1873, seront appelés au printemps de 1884 pour accomplir leur période d'instruction.

» Il y aurait urgence pour tous les intéressés à être fixés le plus tôt possible sur la date précise de cette convocation. Le service militaire de la réserve et de l'armée territoriale apporte toujours dans les affaires assez de perturbation pour que l'autorité militaire renseigne un peu à l'avance les hommes des divers contingents sur l'époque exacte de cet appel. »

Voici une nouvelle intéressante pour notre armée:

Le fusil Gras va recevoir un nouveau perfectionnement qui permettra de conserver cette arme, comme la meilleure, en augmentant la rapidité du tir.

On va adapter un chargeur mobile à la culasse du fusil actuel.

Non seulement cette modification assurera la supériorité du fusil Gras sur n'importe quel autre fusil, mais elle prévoit les objections qu'on pourrait présenter: impossibilité d'être surpris en pleine période de transformation; réduction de la dépense, qui eût été considérable en cas de renouvellement total, attendu que pour faire du fusil Gras une arme à tir rapide, il suffira d'y adapter ce chargeur mobile dont le prix n'excédera pas 15 francs.

Si l'on arrive à supprimer l'encrassement de l'arme, qui provient, assurent les hommes compétents, d'une défectuosité de la poudre de guerre pour laquelle on devrait employer la bourdaine ou le tremble à l'exclusion de tout autre bois, on aura réalisé un progrès qui assurera à nos soldats une supériorité constante sur les autres armements: en tous cas, il leur évitera ces désastreux accidents, les mettant hors de danger de se servir de leurs armes, soit par l'encrassement du canon, soit par les brûlures des yeux, provenant également de la mauvaise qualité de la poudre.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

LES TRAMWAYS SAUMUROIS.

Nous sommes heureux de pouvoir satisfaire le correspondant qui, la semaine dernière, nous demandait des nouvelles des *Tramways Saumurois*. M. Monprofit, qui a reçu communication de notre numéro de vendredi, nous a adressé samedi la lettre suivante en réponse à l'entrefilet que nous avions publié sur cette intéressante question:

« Paris, ce 8 février 1884.

» Monsieur le Rédacteur,

» Je reçois ce matin votre numéro d'hier contenant à mon adresse un entrefilet que je ne puis laisser sans réponse.

» Vous vous trompez lorsque vous dites

que j'ai quitté depuis longtemps Saumur. J'ai toujours mon domicile à Saumur et je suis resté dernièrement dans cette ville du 25 décembre au 25 janvier. En général, j'y suis au moins quinze jours par mois. Vous me permettez bien de consacrer le reste de mon temps à mes autres affaires.

» Si j'ai licencié mes employés, pas tous car il m'en reste encore un visible tous les jours au bureau, c'est que je n'en ai plus besoin, les projets d'exécution étant terminés depuis plusieurs mois et ayant été déposés entre les mains de l'administration dans les délais fixés par mon cahier des charges.

» Les traverses qui étaient sur la route n'ont point été enlevées, mais seulement réunies dans deux magasins au Petit-Puy et à Dampierre pour éviter que, pendant l'hiver, elles ne soient dispersées.

» Je n'ai proposé à personne de prendre des actions qui n'existent pas encore et personne par conséquent n'a eu à en souscrire.

» Enfin, je ne suis point à la recherche d'une société qui est trouvée depuis un certain temps et qui s'exécutera à son heure.

» En terminant, permettez-moi de vous faire observer combien la forme de votre note est regrettable. Vous risquez de considérer un homme qui a consacré quatre années de son temps et le plus clair de son avoir personnel à la réussite d'une œuvre d'intérêt public et qui n'a qu'une prétention: c'est d'être et de rester un honnête homme.

» Je ne relèverai point votre dernier paragraphe et vous ferai seulement remarquer que jamais la question politique n'a été en jeu dans mon affaire; que j'ai rencontré des sympathies, ce dont je m'honore, dans tous les camps, et qu'en outre l'administration ne m'a ménagé ni les lenteurs, ni les taquineries habituelles.

» Elle a mis trois années à m'accorder une concession que la loi autorise tout le monde à demander. Il m'est bien permis aujourd'hui de prendre mon temps, comme c'est mon droit, pour commencer l'exécution et défendre de mon mieux mes intérêts.

» Veuillez donner place à cette réponse et agréer l'assurance de ma parfaite considération.

» O. MONPROFIT,

» Concessionnaire des Tramways de Saumur et de sa banlieue.

» 68, quai de Limoges, Saumur. »

Ainsi, les Tramways saumurois ne sont pas morts: M. Monprofit le dit clairement. Nous nous félicitons d'avoir provoqué l'inspiration de cette entreprise à se prononcer ainsi publiquement, pour mettre fin aux bruits contraires qui courent depuis longtemps dans tout le coteau, de Saumur à Fontevault.

M. Monprofit a conservé son domicile parmi nous: il y séjourne quinze jours par mois et même davantage, et son bureau est toujours surmonté de l'enseigne des *Tramways Saumurois*, quai de Limoges, 68. Là se trouve un employé à la disposition du public. M. Monprofit fera bien de donner l'heure, car plusieurs personnes de notre

consolation là où le cœur d'une fille va de lui-même quand il souffre, près de sa mère. Elle est accourue à cet asile: elle l'a trouvé tout grand ouvert. Hélas! que lui a-t-il offert? Son amour était meurtri, mais il vivait encore: on a essayé d'en tuer jusqu'au souvenir. Auprès d'elle se trouvait un coupable: on a voulu en faire un scélérat. La jeune femme s'est redressée sous des traits par trop acérés, et elle s'est trouvée seule, entre l'homme qui l'avait trompée et des parents qui, après avoir porté cet homme aux nues, auraient souhaité l'envoyer aux gémonies.

Alors, elle s'est rappelée qu'il y avait un foyer où elle pouvait pleurer sans crainte, un foyer où elle avait déjà trouvé, où elle trouverait toujours une tendre compassion pour l'accueillir et une force mystérieuse pour la soutenir.

Rarement d'abord, avec une sorte de timidité, elle s'est présentée chez son frère. Puis elle s'est enhardie jusqu'à se croire comprise, jusqu'à se sentir aimée... Elle vient maintenant, comme à son refuge, dans cette demeure où elle ne paraissait que deux ou trois fois par an... et, quand elle regarde Lucienne, elle dit avec un accent qui arrache des larmes:

— Ma sœur...

Quant à Lucienne, dans l'atmosphère paisible et douce qui règne maintenant autour d'elle, sa beauté a refleurí. La gravité, que tant d'épreuves

lui avaient apportées subsiste, et achève de donner à son visage cette merveilleuse harmonie où la perfection de l'expression s'unit à la perfection des traits.

— Elle veut me préparer aux visions du Paradis. Ainsi la chère vieille amie, dit-elle en souriant, quand on lui parle de M^{me} Raoul Mauvoisin.

Lucienne proteste:

— Ah! ne demandez pas à les voir, ces visions béniées. Restez avec nous, voyageurs...

M^{me} de Rochefeuille secoue la tête:

— N'attendez pas trop de mes quatre-vingts ans, dit-elle. Feuille qui tremble va bientôt tomber.

Cependant, rien ne l'arrête. Au contraire, elle est pareille au moissonneur qui, lorsque le soir descend, travaille plus activement encore, afin de grossir sa gerbe avant que retentisse l'appel...

M. et M^{me} de Barli, ainsi que leurs enfants, cherchent à remplacer auprès d'elle la famille disparue. Mais ils ont beau faire, M^{me} de Rochefeuille ne se consolera qu'au ciel.

Le surlendemain de la fête de M^{me} Mauvoisin ramenait un autre anniversaire, celui de la mort de M^{me} de Mantelon.

La porte de M^{me} de Rochefeuille devait rester fermée pour tous. La vieille sœur voulait passer ce jour entier à se recueillir devant son douloureux souvenir.

Le matin, une messe de *Requiem* fut célébrée à

Notre-Dame-des-Victoires. Lucienne, son mari et ses parents étaient au premier rang devant l'autel.

Le front caché dans ses mains, la jeune femme songeait. Elle se reportait au jour où, brisée par la lutte intérieure, elle était venue sous ces mêmes voûtes, devant ce même tabernacle, demander à Dieu la force de retourner chez Pedro Lozarès, de s'incliner vers le criminel, d'avoir pitié de son corps et de son âme... Et Dieu lui avait répondu en lui donnant non-seulement le courage qu'elle cherchait, mais la récompense qu'elle ne demandait pas. Oh! si elle n'avait pas voulu se vaincre! si elle avait refusé d'écouter la voix qui lui disait tout bas qu'on ne doit pas être chrétien à demi!... L'enfer aurait reçu un damné de plus et une femme désolée aurait continué de pleurer sur la terre.

Maintenant, elle n'a plus que des joies à compter. Autour d'elle, des bénédictions ont succédé aux paroles de haine et de fureur. Tous ceux qu'elle aime sont unis, consolés, favorisés même des biens de ce monde. Et Raoul, oh! Raoul! le sujet de tant de pleurs! l'objet de tant de vœux! Raoul est régénéré!...

Lucienne ouvrit au hasard son livre. Ses regards tombèrent sur la parole divine:

« *Beati misericordes, quoniam ipsi misericordiam consequuntur...* »

Elle ferma les yeux, elle savoura le doux oracle.

Au moment de la communion, elle se leva, ainsi

que son mari, son père et sa mère. Ils s'agenouillèrent tous à la sainte table. Raoul pleurait...

Ils revinrent ensuite déjeuner chez M. et M^{me} de Barli, non dans la rue Pérou, abandonnée depuis longtemps, mais dans un joli appartement situé en face de celui de Lucienne. Que de scènes émouvantes, joyeuses ou terribles, ne rappelait pas cette date qui les réunissait! Tout, jusqu'à la stupeur de M^{me} Mauvoisin en écoutant Lucienne, jusqu'à la joie farouche avec laquelle, tout à coup, elle avait saisi sa belle-fille dans ses bras, jusqu'à l'entrée de Raoul chez les de Barli où les efforts même de Lucienne n'avaient pu empêcher le jeune homme de se jeter à genoux, tout revenait à leur mémoire...

Ce fut M. de Barli qui s'arracha le premier à cet entretien.

Il donna l'ordre d'atteler.

Ils se firent d'abord conduire à un magasin de fleurs où, quelques jours plus tôt, ils avaient envoyé leurs ordres. Des couronnes leur furent remises.

Ils se rendirent alors au cimetière du Père-Lachaise.

Ils traversèrent une partie du champ sacré, laissant de côté tous ces monuments qui, mieux que le souvenir des hommes, gardent des noms applaudis autrefois.

Ils s'approchèrent d'une grille, l'ouvrirent et

connaissance se sont présentées à diverses reprises audit bureau, et ont trouvé portes closes.

Les traverses sont rentrées: c'est une bonne précaution. Il y a longtemps déjà que nous avons dit qu'elles disparaissaient en détail, et la mesure que vient de prendre M. le Directeur des Tramways est très-sage. Il eût été encore préférable de le faire plus tôt. Mieux vaut tard que jamais.

Le Concessionnaire des Tramways nous assure qu'il n'y a aucune action souscrite par des particuliers de notre région; tout est entré dans les mains d'une société qu'il a « trouvée depuis un certain temps » et qui « s'exécutera à son heure ». Ce délai est bien vague et va faire murmurer les intéressés. Une date fixe ferait bien mieux leur affaire. Et si, aux lenteurs que peut apporter cette société, l'administration continue les taquineries dont a tant souffert M. Monprofit, la génération actuelle court risque de ne pas pouvoir profiter de cette innovation des temps modernes.

Dans la lettre qu'on vient de lire, notre honorable correspondant n'a pu dissimuler quels déboires lui a fait éprouver l'administration républicaine (on n'est jamais trahi que par les siens), et c'est le cœur profondément ulcéré qu'il avoue qu'il a consacré à cette œuvre d'intérêt public « quatre années de son temps et le plus clair de son avoir. » Et pour prix de tant de sacrifices, aucun bon vouloir en haut, « qui a mis trois années pour accorder une concession que la loi autorise tout le monde à demander ». Aussi déclare-t-il en terminant qu'il lui est bien permis aujourd'hui de prendre son temps, comme c'est son droit, pour commencer l'exécution de cette ligne.

Est-ce une menace? Nous ne le croyons pas; ce ne peut être qu'un moment d'oubli, de dépit. Nous sommes convaincu qu'il reconnaîtra que trop de retard ne serait pas digne d'un homme ami de la démocratie et de plus tout à fait contraire à ses propres intérêts.

Aujourd'hui, le public demande à être renseigné et attend que M. Monprofit, dans une nouvelle lettre que nous accueillerons avec empressement, veuille bien donner des explications sur le nom et la constitution de la société financière chargée de mener à bien son œuvre; il serait curieux aussi de savoir si le régime des taquineries continue et qui les suscite.

ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE.

Les assises du 1^{er} trimestre de 1884 s'ouvriront lundi 18 février, sous la présidence de M. Janvrot, président, ayant pour assesseurs M. M. Gallot et Giron, conseillers.

Voici les noms des jurés de notre arrondissement:

MM.

Métivier, Benjamin, propriétaire, à Devezé.

Renou, François, ancien notaire, à Saumur.

Jaudouin, Nicolas, propriétaire, à Brigné.

Fouchar, Louis-Etienne, propriétaire, au Coudray-Macouard.

agenouillèrent.

Devant eux s'étendaient deux pierres armoriées. Sur l'une étaient gravés ces mots:

ICI REPOSE

MARIE-ÉLISABETH-SOPHIE DE ROCHEFEUILLE, COMTESSE DE MANTELON DE BOUVIÈRES, DÉCÉDÉE LE XVII OCTOBRE MCCC...

À L'ÂGE DE CINQUANTE-NEUF ANS. BIENHEUREUX CEUX QUI MEURENT DANS LE SEIGNEUR, C. R. LEURS ŒUVRES LES SUIVENT.

— Mais leurs bienfaits demeurent, dit Raoul.

Et Lucienne ajouta:

— Leur exemple aussi.

L'autre pierre était blanche encore. Elle attendait que la fraternité du sépulcre succédât à la fraternité du berceau.

Ils prièrent pendant un long moment.

Ensuite ils s'éloignèrent, mais ils ne sortirent pas encore du cimetière. Une couronne était restée entre les mains de Lucienne.

Ils gagnèrent un endroit écarté, ombragé par quelques arbres verts. Là se dessinait une tombe que marquait une simple croix. Sur cette croix, on lisait:

PEDRO LOZARÈS
REQUIESCAT IN PACE.

Puységur, Gabriel, propriétaire, à Doué.

École de Tir du 3^e bataillon du 70^e régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Séance du 10 février 1884.

Revolver à 18 mètres.

Nombre de tireurs 47
Balles tirées 402

Prix: une épingle-insigne en argent.
M. Gilbert, Ambroise, maire de Dampierre, soldat au 70^e territorial.

Dimanche 17 février 1884, tir réduit au fusil de guerre, de 9 à 11 heures du matin.

AVIS.

Les bureaux des percepteurs de Saumur, Distré et Saint-Lambert seront, comme ceux de la Recette particulière, ouverts le 12 février, de 9 heures à 4 heures, pour recevoir les souscriptions à l'Emprunt national de 350 millions.

Les percepteurs de Montreuil, Doué et Vihiers sont, eux aussi, chargés de recueillir les souscriptions.

A. LAGRANGE.

Par arrêté préfectoral, la peine de la réprimande a été prononcée contre M. Vannier (Jules), instituteur à Beddes (Loiret).

Le considérant de l'arrêté porte que Vannier « s'est gravement compromis en fréquentant les cabarets, en s'y enivrant et en se battant dans les rues. Qu'en outre, il a manqué à ses devoirs professionnels en prenant part à des luttes politiques et locales ».

On est indulgent dans l'enseignement laïque. N'être l'objet que d'une réprimande pour des faits aussi graves que ceux constatés, c'est vraiment pour rien!

(Journal du Loiret.)

Publications de mariage.

André-Paul Mercier, charpentier (veuf), de Bourgueil, et Émilie-Augustine Hubert, lingère, de Saumur.

Charles-Joseph-Stéphane Damoye, cocher, et Louise Besnard, cuisinière, tous deux de Saumur.

René Bichon, horloger, de Saumur, et Léontine-Honorée Bonneau, sans profession, de Luynes (Indre-et-Loire).

Jean Bellocq, jockey, et Louise Mortreux, lingère, tous deux de Saumur.

Faits divers.

Des grenouilles monstres. — Le Jardin des Plantes vient d'acquérir des grenouilles monstres que l'on rencontre dans le nord de l'Amérique.

Ces animaux ont la grosseur d'un poulet;

Il y avait déjà cinq mois que Pedro Lozarès n'était plus. Il avait enfin succombé aux douleurs qui broyaient son corps et sa pensée. Il était mort humblement, avec calme, un soir, pendant que M. de Barli essayait sur son visage les sueurs de l'agonie et que Lucienne lui faisait embrasser le crucifix, gage éternel de pardon et d'espérance.

MARTE LACHÈSE.

FIN.

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de Lettres. Traduction réservée.

On dit souvent: l'h est aspirée, comme dans sapeur!

Voici l'origine de cette locution:

Un sapeur, attablé dans un cabaret, et légèrement pris de vin, demandait:

— Où est donc mon-hache?

— L'h est aspirée, fit observer un consommateur qui se piquait de littérature.

— Quel est le clampin, hurla le sapeur, qui a aspiré mon-hache?

on les appelle bull frog (grenouilles-tau-reaux) et leur croassement s'entend, paraît-il, à plus d'une lieue de distance.

Ça va être gai pour les Parisiens qui habitent aux alentours du Jardin des Plantes.

**

Il existe, à Lafond (Charente-Intérieure), une grande et belle famille: c'est celle de la famille Avrilleau. Il serait à désirer de voir toutes les familles de France être aussi nombreuses et fournir au pays un aussi grand nombre de citoyens.

Le père a 71 ans, la mère 68: ils sont mariés depuis 48 ans; ils ont eu 8 garçons; tous les huit sont mariés et présentent un contingent de 32 petits-enfants.

Le fait est rare, il méritait d'être signalé.

CHRONIQUE AGRICOLE.

LES FEUILLES MORTES.

Nous ne saurions trop recommander aux cultivateurs de récolter soigneusement les feuilles mortes; on sait, en effet, qu'elles sont bonnes à ramasser pour en faire l'ingrédient principal des composts, qui sont l'engrais par excellence des prés et des jardins.

Le ratelage des feuilles mortes est une opération très-utile dans les prairies, surtout dans celles qui ont des arbres dont les feuilles contiennent des acides caustiques, tels que l'aune, le chêne, le peuplier et principalement le noyer.

Au reste, l'effet nuisible de ces feuilles est facile à constater, lorsqu'elles pourrissent sur place pendant l'hiver. L'herbe noircie et corrodée par l'acidité de ces feuilles ne repousse qu'après que les pluies du printemps ont nettoyé le sol.

C'est donc une opération utile de ramasser ces feuilles et de les entasser avec les autres débris végétaux et animaux, avec les terres et curures des fossés et des champs.

On saupoudre le tout avec de la chaux et de la cendre; on l'arrose avec du purin; on remanie deux fois le tout pour en mélanger intimement toutes les parties; et, vers la fin de mars, on a un très-bon compost à étendre sur les champs destinés aux plantes racines.

Une notion capitale qui manque à la plupart de nos cultivateurs, c'est la notion des matières d'une valeur sérieuse qu'ils laissent perdre ou dédaignent de recueillir. Les feuilles mortes sont au premier rang de cette catégorie.

LES HAIES VIVES.

Les clôtures les moins coûteuses à installer et les moins dispendieuses à entretenir seront toujours les haies vives. Une tonte de temps en temps et un peu de terre pour consolider le pied lorsqu'elles grandissent suffisent ordinairement à faire vivre une haie d'aubépine, à la rendre impénétrable aux volailles, aux chiens, aux chats, et en général à tous les animaux nuisibles aux plants, en même temps qu'elle est infranchissable à l'homme. Là où, à cause de la qualité du terrain, l'aubépine croît difficilement, on plante le groseillier sauvage, concurrent avec le sureau et autres essences touffues. On peut aussi employer avec avantage le pommier sauvageon provenant des pépins de pommes sauvages, pépins qui donnent des plants plus vigoureux et plus épineux que ceux provenant des pommes greffées.

Au sujet de ce dernier plant, un cultivateur de Saône-et-Loire, M. Buffet, écrit dans le *Journal d'agriculture pratique*, que rien n'est plus propre à la haie vive, plus précoce et plus vigoureux, que le pommier sauvageon. On plante les tiges de deux ans selon la méthode ordinaire, soit en automne, soit au printemps; un bon coup de pioche au printemps active la végétation et détourne toutes les mauvaises herbes qui pourraient les envahir. Un binage au mois d'août est aussi nécessaire, et naturellement si l'on a du terreau ou du fumier à mélanger à la plantation, cela n'en vaut que mieux.

On abandonne les jeunes plants pendant deux ans sans les tailler; puis, dans la troisième année, on coupe à dix centimètres du sol, et alors les tiges se développent de toutes parts avec une vigueur exception-

nelle, les plus précoces montant droit, les plus faibles rampant sur le sol et s'enchevêtrant de manière à former une barrière impénétrable, même aux plus petits animaux.

La haie ainsi plantée, il ne reste plus qu'à la tondre à la hauteur voulue, quand cette opération devient nécessaire, et à biner le pied lorsque les mauvaises herbes menacent d'épuiser le sol.

Théâtre de Saumur.

Association Artistique d'Angers (7^e année).

Lundi 11 février 1884,

UNE REPRÉSENTATION DE

CARMEN

Opéra-comique en 4 actes, tiré de la nouvelle de Prosper Mérimée, par Henri Meilhac et Ludovic Halévy, musique de GEORGES BIZET.

1^{er} acte: *Souvenirs du pays.*

2^e acte: *La Taverne de Lilos Pastia.*

3^e acte: *Les Contrebandiers.*

4^e acte: *Le Torero.*

DISTRIBUTION:

Don José, brigadier au régiment d'Almanza MM. Grandville.
Escamillo, toréador Solvo.
Zuniga, lieutenant au régiment d'Almanza Poitevin.
Le Remadado F. Constance.
Le Dancaire Lamy.
Morales Charles Isaac.
Lillas Pastia Faucheur.
Un guide Allain.
Carmen Mmes Gérard.
Micaëla Marie Garcin.
Mercédès Berthe Dalbret.
Frasquita Delafaye.

Soldats, cigarières, toréadors, picadors, banderilleros, marchands de fleurs, Espagnols, etc., etc.

La scène est en Espagne, en 1820.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

Marché de Saumur du 9 Février

Blé semence (Th.)	18 50	Huile de noix	50	130 —
From. 1 ^{er} q. (Th.)	18 50	Graine trèfle	50	—
Froment (Th.)	77	— lin	70	—
Halle, moy. 77	18 33	— luzerne	50	—
Seigle	75	Foin (dr. c.)	780	75 —
Orge	65	Luzerne	780	70 —
Avoine h. bar.	50	Paille	780	45 —
Fèves	75	Amandes	50	—
Pois blancs	80	Cire jaune	50	190 —
— rouges	80	Chanvres 1 ^{er}	—	—
Colza	65	— qualité (52 k. 500)	42	—
Chenevis	50	— 2 ^e	39	—
Farine, culas	157	— 3 ^e	36	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1883, 1 ^{er} qualité	200 à	»
Id. 1883, 2 ^e	100 à	»
Ordin., envir. de Saumur 1883, 1 ^{er}	100 à	»
Id. 1883, 2 ^e	85 à	»
Saint-Léger et environs 1883, 1 ^{er}	100 à	»
Id. 1883, 2 ^e	85 à	»
Le Puy-N.-D. et environs 1883, 1 ^{er}	90 à	»
Id. 1883, 2 ^e	80 à	»
La Vieille, 1883, 1 ^{er}	60 à	65

ROUGES (2 hect. 20).

Souzy et environs, 1883	140 à	»
Id. 1883	» à	»
Champigny, 1883, 1 ^{er} qualité	200 à	»
Id. 1883, 2 ^e	170 à	»
Id. 1883, 3 ^e	» à	»
Id. 1883, 4 ^e	» à	»
Varrains, 1883, 1 ^{er}	120 à	»
Varrains, 1883, 2 ^e	» à	»
Bourgueil, 1883, 1 ^{er} qualité	150 à	»
Id. 1883, 2 ^e	100 à	»
Id. 1883, 3 ^e	» à	»
Id. 1883, 4 ^e	» à	»
Restigné, 1883, 1 ^{er}	140 à	»
Id. 1883, 2 ^e	135 à	»
Chinon, 1883, 1 ^{er}	130 à	»
Id. 1883, 2 ^e	» à	»
Id. 1883, 3 ^e	» à	»
Id. 1883, 4 ^e	» à	»

L'ART NATIONAL, Etude sur l'histoire de l'art en France, par H. DU CLEUZIOU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 80 francs; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

GOITRE ET GLANDES

diminuent dès les premières applications et sont RADICALEMENT GUÉRIS par la véritable SIROP DE BOCHET IODÉ et la POMMADE RÉVOLUTIVE DE BERTRAND AÎNÉ. 40 ANS DE SUCCÈS. Notice gratis. Flacons de SIROP 2.50, 5 francs. POMMADE 2 fr. 50: franco en ajoutant 0.75 c. en sus. S'adresser pharmacie BERTRAND AÎNÉ, HANTZER, successeur, place Bellecour, 21, Lyon. Dépôt à Saumur: pharmacie LAUMONDAIS, place de la Bilange.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

SUIVANT ACTE sous signatures privées en date des 24, 27 et 29 décembre 1883, 2, 3 et 4 janvier 1884, déposé pour minute en l'étude de M^e CHARUEL, notaire à Chavagnes, canton de Saint-Fulgent (Vendée), qui en a dressé acte le 5 janvier 1884, enregistré, il a été formé une société civile anonyme ayant pour objet l'exploitation, la mise en valeur, la location et la vente des meubles et des immeubles qui lui sont apportés et de ceux qu'elle pourra acquérir. La société prend le nom de *Société Immobilière de Chavagnes-en-Pailleurs*. La durée de la société est de cinquante ans à partir du jour de sa constitution définitive; son siège et son domicile sont établis à Chavagnes-en-Pailleurs (Vendée); le fonds social est de 120,000 francs, divisé en 240 actions de 500 francs chacune entièrement libérées. Les fondateurs ont fait l'apport en société: 1^o de la pleine et entière propriété de divers immeubles et meubles, sis communes de Chavagnes-en-Pailleurs, Moulleron-en-Pareds, Saint-Germain-l'Aiguiller (Vendée) et ville de Saumur (Maine-et-Loire), consistant en: Maisons, bâtiments, jardins, vignes, prés, terres labourables et bois, d'une valeur de 105,000 francs; 2^o de divers objets mobiliers détaillés et estimés dans un état annexé à l'acte de société, d'une valeur de 5,000 fr.; et 3^o d'une somme de 10,000 fr. en argent. Il leur a été attribué en représentation de leurs apports les 240 actions proportionnellement à leurs droits et entièrement libérées. — La société est administrée par un conseil composé de trois membres nommés par l'acte de société et qui sont: M. le comte Henri de Guerry de Beauregard, propriétaire, demeurant au canton de l'Hullière, commune de Chavagnes; M. Pierre Damour, propriétaire et conseiller d'arrondissement, demeurant bourg des Brouzils, et M. de Lacoste-Lareymondie, avocat, ancien employé supérieur de l'administration de l'Enregistrement, demeurant à Niord, rue de la Flèche, n^o 14. Le conseil a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration des biens et affaires de la société. — Il a été constitué un fonds de réserve composé du vingtième des bénéfices annuels jusqu'à ce que ce fonds s'élève au dixième du capital social.

II. Suivant acte reçu par ledit M^e CHARUEL, le 5 janvier 1884, enregistré, les fondateurs de ladite société anonyme ont déclaré que les 10,000 fr. en argent, montant de l'apport sus-énoncé, avaient été intégralement versés ainsi que du reste le fait est constaté dans le contrat social. Ils ont en outre représenté, pour l'annexer à cet acte, une pièce contenant la liste nominative des souscripteurs et l'état des versements opérés.

III. Aux termes de deux délibérations reçues par le notaire soussigné, suivant acte à son rapport, en date le 1^{er} du 5 janvier 1884 et le second du 16 du même mois, l'assemblée générale des actionnaires de ladite société a: par la 1^{re} des délibérations, nommé M. de Lacoste-Lareymondie, sus-dénoté, pour procéder à l'estimation des apports en nature effectués par les fondateurs, et a donné acte de la déclaration de souscription aux actions du capital argent et de la déclaration du versement des fonds effectué par les souscripteurs; — par la 2^e, l'assemblée a déclaré que les meubles et les immeubles apportés représentent bien la valeur qui leur a été assignée, les accepter et attribuer à leurs propriétaires les 220 actions auxquelles ils ont droit. — Donné acte et ratifié la nomination comme administrateurs de Messieurs le comte

de Guerry de Beauregard, Damour et de Lacoste-Lareymondie, et nommé pour commissaire M. Auguste Micheaud, propriétaire et médecin, demeurant bourg de Saint-Fulgent. — Les administrateurs et le commissaire ont accepté leurs fonctions. En conséquence, la société s'est trouvée définitivement constituée le 16 janvier 1884.

IV. Une expédition de l'acte de société, de la déclaration des fondateurs et des deux délibérations sus-énoncées a été déposée le 4 janvier 1884 au Greffe de la Justice de paix de Saint-Fulgent et le 9 du même mois à chacun des Greffes des Tribunaux de La Roche-sur-Yon, Fontenay et Saumur, et des Justices de paix de la Châtaignerie et Saumur.

Pour extrait,
J. CHARUEL.

Etude de M^e PINAULT, notaire à Saumur, successeur de M^e MÉROUAS.

A VENDRE

Par adjudication amiable
Le dimanche 24 février 1884, à midi et demi.

En l'étude et par le ministère de M^e PINAULT,

UNE GRANDE MAISON

Sise au Pont-Fouchar, commune de Bagnoux, sur la grande route,

Composée de: bâtiments d'habitation et de plusieurs corps de bâtiments à usage de boulangerie, chambres, remise, écurie avec caves voûtées;
Cour, jardin, puits, pressoir, hangar.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser à M. GASCHOT, propriétaire au Pont-Fouchar, et audit M^e PINAULT, notaire à Saumur.

Etude de M^e VANDANGEON, notaire à Argenton-Château (Deux-Sèvres).

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉCÈS,

Pour entrer en jouissance de suite,

L'HOTEL DU LION-D'OR

Autrefois exploité par M. Mandoux,

Situé ville d'Argenton-Château, à l'embranchement des routes de Thouars, de Bressuire et des Aubiers.

Cet hôtel, parfaitement achalandé, contient de nombreux bâtiments d'habitation et de servitudes.

On pourra, au gré des acquéreurs, céder avec l'hôtel les meubles et objets mobiliers qui le garnissent.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M^e VANDANGEON.

A VENDRE

AVOINE PROLIFIQUE

DE CALIFORNIE

La plus productive de toutes les avoines.

S'adresser à M. B. DE LÉPINE, à Douvy, près Brézé (Maine-et-Loire).

A VENDRE

DEUX PAONS, le mâle et la femelle.

AVIS

A VENDRE quelques barriques de bon vin blanc (1882).

A VENDRE un magnifique chien de garde.

S'adresser à la Foie, ou chez M. LARCHEVÊQUE, 2, rue de l'Ermitage.

AVIS

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

GUIGNON

Courrier de Saumur à Baugé,

Se charge de toutes les commissions pour Baugé et pour la ligne.

Service de voitures à volonté le jeudi et le samedi. Service régulier de Saumur; départ à 4 heures du soir.

Hôtel des Voyageurs, à Saumur.

MANUFACTURE D'USTENSILES DE MÉNAGE

G. NEVEU Fils

Demande des jeunes gens de 17 ans et au-dessous, comme apprentis attachés aux magasins ou ateliers. Gagnant de suite.

AU GAGNE-PETIT

NOUVEAUTÉS

M. PETIT-SALMON demande un apprenti.

UNE COUTURIÈRE pour homme se propose pour faire à domicile les vêtements neufs et les réparations.

S'adresser, 6, rue du Temple.

UN GARÇON, muni de bons certificats, demande une place de cocher.

S'adresser au bureau du journal.

Une FEMME veuve, sachant faire la cuisine et tenir un ménage, demande un emploi.

S'adresser au bureau du journal.

M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un petit clerc.

LA Réglisse Sanguinède GUÉRIT

les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesse d'estomac et facilite la Digestion.

0^{fr}75 dans toutes Pharmacies.

Saumur, imprimerie P. GODET.

DAVEAU, DOREUR

Rue du Puits-Neuf, 44, SAUMUR.

VENTE AUX PRIX DE FABRIQUE

De GLACES nues, encadrées et à vitrage

POUR DEVANTURES DE MAGASINS.

Gravures Françaises, Anglaises et Aquarelles, aux prix des Éditeurs.

Dorure de Cadres et d'Appartements, tarifées au mètre.

Demander le Tarif.

PIANOS ET INSTRUMENTS

L. FISCHER ET FILS

FACTEURS DE PIANOS ET LUTHIERS

49, Rue d'Orléans, SAUMUR.

Vente, Échanges, Accords, Location et Réparations de tous Instruments, — Musique.

ABONNEMENTS POUR L'ACCORD ET L'ENTRETIEN DES PIANOS:

4 Accords par an..... 9 fr.

6 Accords par an..... 12 »

Abonnements à la lecture musicale.

GRANDS MAGASINS

DE

L'ÉPICERIE MODERNE

Rue et Place du Marché-Noir.

L. ALLORY

SAUMUR.

VIENT DE PARAÎTRE

LE LIVRE DE MESSE

DES PETITS ENFANTS

Par la Vicomtesse de LAFRÉGEOLIERE,

Avec Lettres d'approbation de NN. SS. les Evêques d'Angers, de Vannes et d'Evreux.

PRIX: reliure toile, 0,75 c.; chagrin, 2 fr. 25.

En vente chez M. DÉZE, libraire à Saumur, rue Saint-Jean.

LES RÉCITS D'UNE TANTE

Par M^{me} la vicomtesse de Gaigneron

Née de Sainte-Marie d'Agneaux.

PRIX BROCHÉ: 2 fr. 50.

Saumur, chez Paul GODET, imprimeur-libraire, et chez tous les libraires.

ÉTUDE DE LA RELIGION

PETITS TRAITÉS OFFERTS A SES PAROISSIENS

Par M. l'abbé MÉRIT,

Chanoine honoraire d'Angers, Curé de Saint-Pierre de Saumur.

En vente, à Saumur, chez P. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir, et DÉZE, libraire, rue Saint-Jean.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)		Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 1 ^{er} octobre 1883)									
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY					MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR				
Heures	Service	Mixte matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Direct. soir.
3 heures 8 minutes	du matin, express-poste.										
6 — 55 —	matin (s'arrête à la Poissonnière)										
8 — 56 —	matin, omnibus-mixte.										
1 — 25 —	soir, —										
3 — 32 —	— express.										
7 — 15 —	— omnibus.										
10 — 36 —	— (s'arrête à Angers).										
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS					THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				
Heures	Service	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte soir.
3 heures 26 minutes	du matin, direct-mixte.										
8 — 21 —	— omnibus.										
9 — 37 —	— express.										
12 — 48 —	soir, omnibus-mixte.										
4 — 44 —	— —										
7 — 4 —	— omnibus (s'ar. à Tours)										
10 — 24 —	— express-poste.										
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56; à Tours à 9 heures.											
		MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.					POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.				
		Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.
	Montreuil-Bellay . . . (départ)	7 30	1 53	8 35	7 30	1 53	8 35	Poitiers . . . (départ)	5 50	12 10	6 10
	Loudun	7 58	2 49	9 33	7 58	2 49	9 33	Neuville	6 28	12 55	7 02
	Arçay	8 27	3 14	9 53	8 27	3 14	9 53	Mirebeau	6 55	1 28	7 50
	Mirebeau	9 23	4 10	10 47	9 23	4 10	10 47	Arçay	8 01	2 27	9 10
	Neuville	9 55	4 45	11 17	9 55	4 45	11 17	Loudun	8 38	3 13	10 12
	Poitiers . . . (arrivée)	10 32	4 56	11 52	10 32	4 56	11 52	Montreuil-Bellay (arrivée)	9 24	4 09	10 58

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.